

Objectif, contenu, mise en œuvre

Patrice Vermeulen

Directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique
Manche Ouest.

Objectifs

- cadre pour que les états membres (EM) prennent les mesures nécessaires pour **réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin d'ici 2020**
- eaux sous juridiction ou souveraineté française (ZEE) incluant les eaux côtières, sol et sous-sol
- Chaque EM établit **sa stratégie pour les eaux marines, tenant compte des activités humaines**, coordination entre EM, conventions de mers régionales (OSPAR) comme plates-formes.

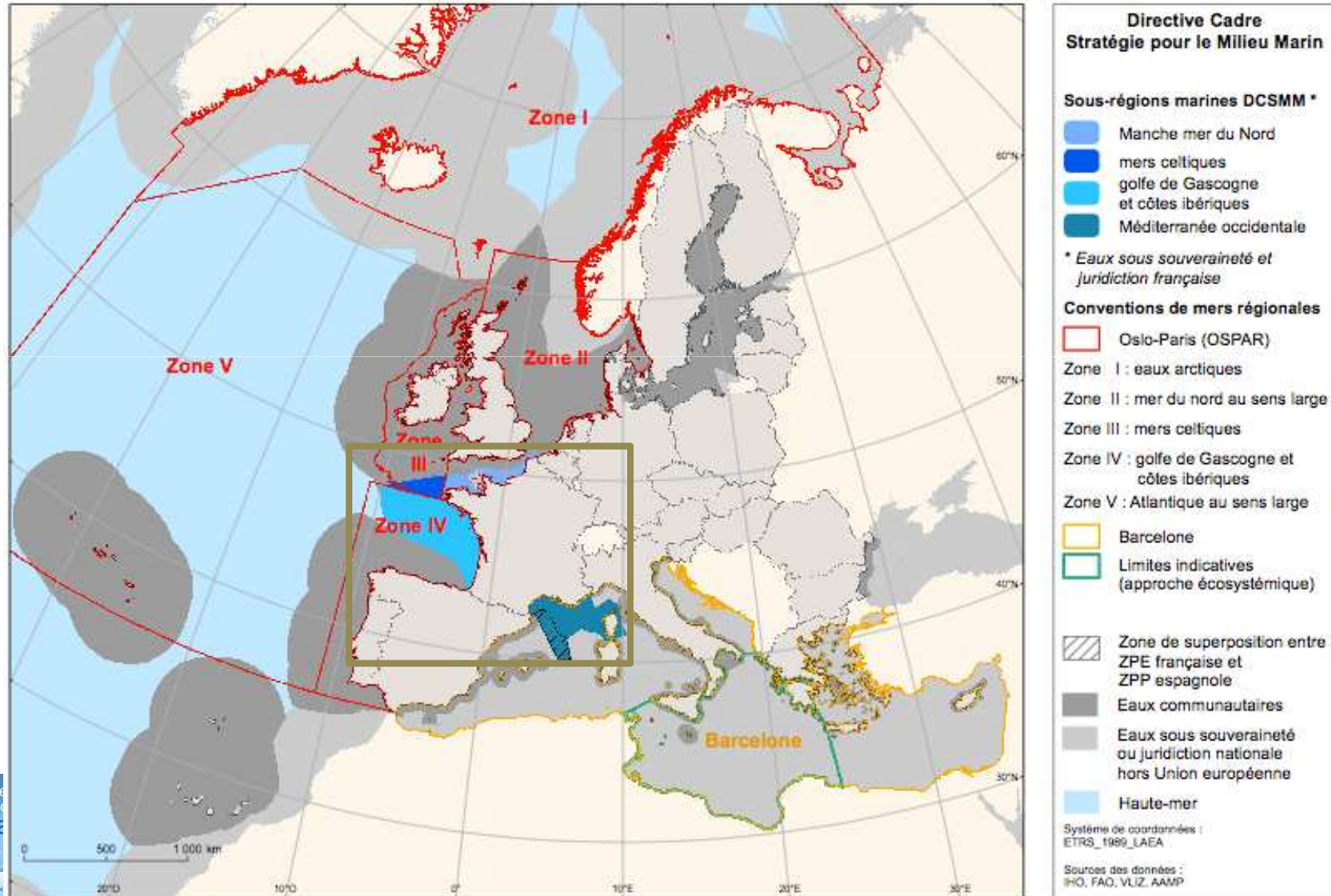
Contenu des plans d'actions

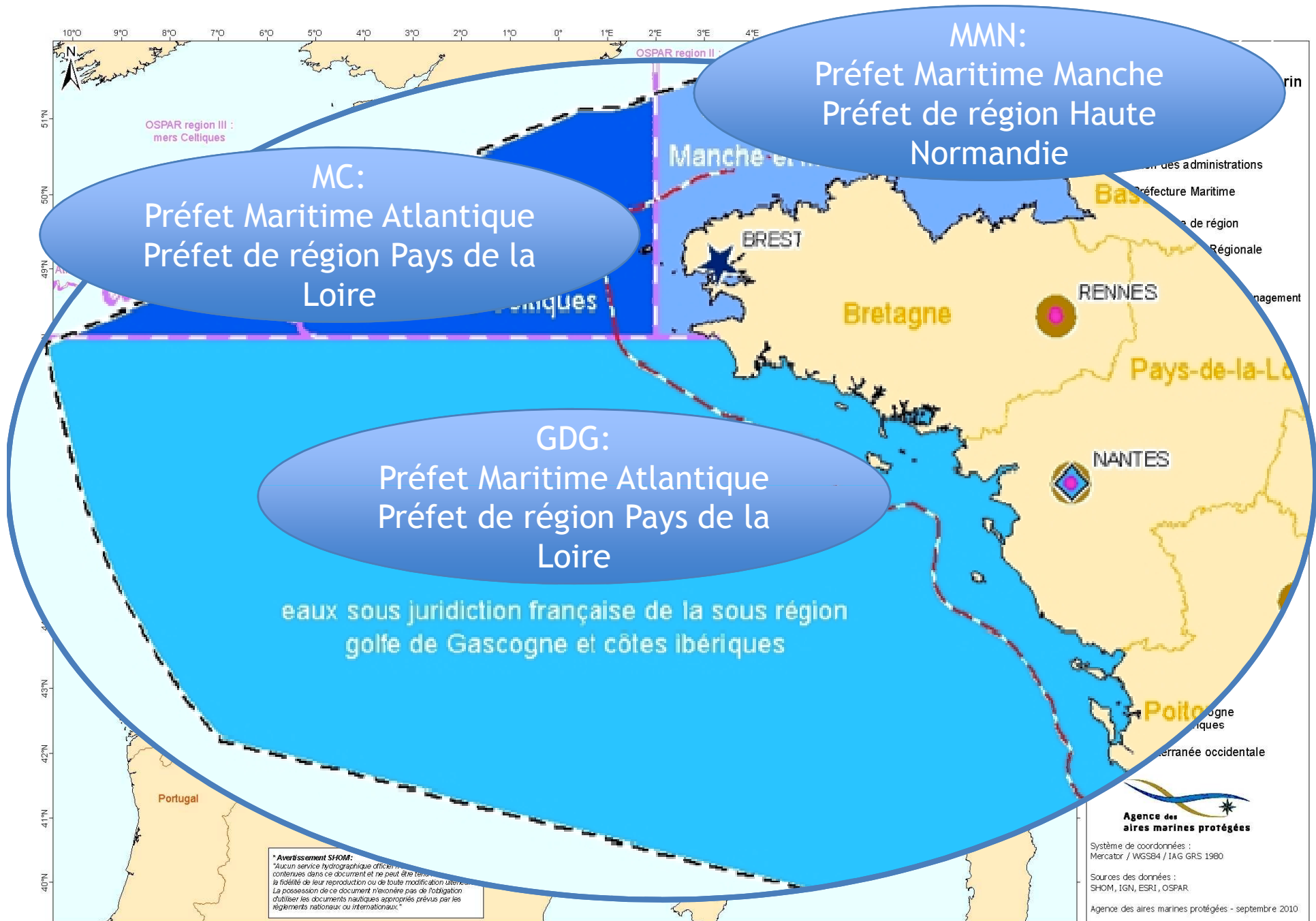
- **Évaluation initiale** de l'état du milieu marin et des pressions auxquelles il est soumis. Elle comporte 3 volets:
 - Etat Ecologique
 - Pression Impact
 - Analyse Economique et Sociale
- Définition du **bon état écologique**
- Définition des **objectifs environnementaux** et des indicateurs.
- Établissement et mise en œuvre de **programmes de surveillance**.
- Développement et mise en œuvre de **programmes de mesures**.



Processus itératif: révision tous les 6 ans

Les sous-régions marines





Processus d'élaboration

- **Phase initiale:** préparation au sein des services de l'Etat:
 - Documents de travail
 - Guides, définitions, concepts
- **Phase de concertation:** co-élaboration des éléments:
 - Parties prenantes: CMF, CML
 - Compléments, réflexions, enrichissement...
- **Phase de consultations:** du public et des instances
- **Adoption des textes:** arrêtés interpréfectoraux / ministériel (BEE)